

cord, ajoutez deux cents louis pour la maison de péage et l'élévation du chemin, l'espace de cinq à six arpents au moins £3200.

Je crois être assez connu de tous les membres de la législature pour être un homme incapable d'en imposer. J'estime mon pont le quart de celui du village £750; l'intérêt £45; pour la maison de péage, barrière, et le chemin entre les deux ponts £100; total £895. Après bien des recherches je suis parvenu à savoir que le péage l'un portant l'autre étoit de £150. Celle audessus du village à quatre ou cinq arpents de la place de mon pont £125, les deux ensemble £275, mettons £300, ce qui est plus que le revenu de péage année commune. Mettons que la législature m'accorde quinze sols tel que je le demande; les traversiers prennent ordinairement trente sols le printemps et l'automne, et vingt-quatre sols l'été, quinze sols forment les cinq huitièmes de vingt-quatre; prenons les cinq huitièmes de £300, égale £187½, ôtez là dessus un gardien qu'on ne peut payer moins £50 avec l'intérêt £54, égale à £104, il restera £84, combien serai-je d'années à me rembourser? Venons à celui du village: supposons qu'on accorde vingt sols, c'est-à-dire cinq sols plus que moi, c'est un sixième à ôter sur les £300, égale £275, l'intérêt de £3200 est de £192, ajoutez £50 pour le gardien, total £242, qui, ôté de £275, reste en faveur du pont £33, et cela à supposer aucune réparation annuelle, aucun accident quelconque, est-il possible que ces Messieurs soient sinceres dans leur demande.

Votre très humble et
obéissant serviteur,

L. DUMONT.